

INDEMNITÉS

POUR FRAIS DE

GARDE D'ENFANT



SECTEUR
COMMERCE
DU MÉTAL
SCP 149.04

**LES TRAVAILLEURS DU SECTEUR DU COMMERCE DU MÉTAL
ONT DROIT À UNE INTERVENTION POUR LES FRAIS DE GARDE
D'ENFANT JUSQU'À 300€ PAR AN ET PAR ENFANT !**

CONDITIONS

- Jusqu'à l'âge de 3 ans
- 3€ par jour (max. 300€ par an)
- Frais de garde d'enfant intervenant du 01.01.2019 au 31.12.2021
- Sur base de l'attestation fiscale établie par un organisme agréé (Kind&Gezin, ONE, Gouvernement de la Communauté Germanophone)
- Demande à introduire avant le 31.12.2024

L'indemnité passera à 4€ par jour (400€ par an) pour les frais de garde intervenant en 2022 et 2023 !

Pour plus d'informations, prends contact avec ta-ton délégué-e ou avec ta régionale Métallos FGTB.

